

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-425 DU 13 OCTOBRE 2010

Chargeant Monsieur Goundé Désiré ADADJA, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication de l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires pour compter du 13 au 16 octobre 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

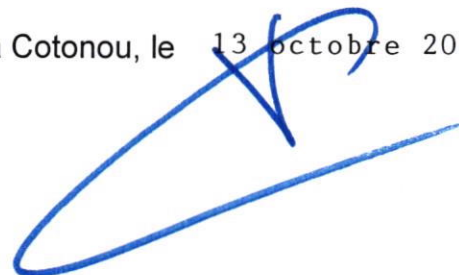
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 13 octobre 2010, Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, est chargé de l'intérim de Monsieur **Issa BADAROU-SOULE**, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.